



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/303
S/18876

22 mai 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 31, 73, 131, 136 et 140 de
la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 21 mai 1987, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre (A/42/271-S/18845) que vous a adressée le représentant de Kaboul et dans laquelle, par des allégations sans fondement, celui-ci accuse une fois encore le Pakistan d'empêcher les réfugiés afghans de retourner dans leur pays. La fausseté de ces allégations et leur caractère propagandiste apparaissent clairement dans le fait que Kaboul n'a pas répondu à la proposition tendant à permettre à une délégation d'une des institutions compétentes de l'Organisation des Nations Unies ou du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de se rendre dans les camps

* A/42/50 et Corr.1.

du Pakistan pour demander aux réfugiés afghans s'ils souhaitent ou non rentrer dans leurs foyers, compte tenu de la situation actuelle de leur pays qui se trouve toujours sous occupation militaire étrangère. A cet égard, je souhaite appeler votre attention sur les lettres du représentant de Kaboul (A/42/91-S/18612, A/42/117-S/18655, A/42/187-S/18763 et A/42/240-S/18823), ainsi que sur nos lettres publiées sous les cotes A/42/161-S/18734, A/42/215-S/18789 et A/42/274-S/18846.

Au lieu de répondre à cette proposition sincère et concrète du Pakistan, le régime de Kaboul s'est lancé une fois de plus dans une opération de propagande manifestement vaine. Les réfugiés afghans ne se prêteront pas à des rencontres avec les représentants d'un régime fantoche dont la tyrannie et la répression brutales les ont amenés à fuir leur pays. Le régime de Kaboul ne peut que s'abuser lui-même s'il croit pouvoir accéder à la respectabilité, à défaut de légitimité, par le biais de propositions aussi manifestement dénuées de réalisme.

Cette propagande ne peut masquer la réalité de la situation qui résulte, en Afghanistan, de la persistance de la répression et de l'intensification des opérations militaires menées par les forces d'occupation pour liquider la résistance afghane. Les Afghans continuent de fuir leur pays torturé. Quelque 7 000 à 8 000 réfugiés afghans pénètrent au Pakistan chaque mois. Les organisations afghanes qui s'occupent des réfugiés ont du mal à faire face à cet afflux. En dépit de l'insistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les autorités pakistanaises n'ont pas été en mesure d'enregistrer les nouveaux arrivés ni de créer des camps de réfugiés supplémentaires. Compte tenu de la situation précaire de ces réfugiés, il a fallu distraire des ressources encore plus importantes pour leur venir en aide.

Il est en outre déplorable que les réfugiés afghans, qui ont quitté leurs foyers pour échapper à la persécution et aux représailles, ne se trouvent pas même à l'abri d'attaques meurtrières dans les camps de réfugiés. Ces gens sans défense sont constamment soumis à des bombardements aériens brutaux et sans merci dans les camps situés sur le territoire pakistanais. Les morts se comptent par centaines, les blessés graves sont encore plus nombreux. Il y a là une violation flagrante des normes adoptées par la communauté internationale pour la protection des réfugiés, outre une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Pakistan.

Le Pakistan coopérera pleinement avec l'Organisation des Nations Unies pour s'assurer des vœux des réfugiés afghans. Nous tenons à ce que l'impudence des inventions du régime de Kaboul soit démasquée grâce à une enquête impartiale. Le Gouvernement pakistanais maintient sa proposition tendant à autoriser une délégation des institutions compétentes des Nations Unies et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à effectuer une enquête pour déterminer ce que souhaitent les réfugiés afghans. Le Gouvernement pakistanais serait prêt en outre à accueillir toute délégation désignée par le Secrétaire général, composée de

représentants des Etats Membres et approuvée à l'issue de consultations, qui se rendrait dans les camps pour s'assurer, grâce à des contacts directs, des vœux des réfugiés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 73, 131, 136 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Muhammad Nasser MIAN

